



## licenciement simple pour le motif enfreindre une regle

Par **mat**, le **24/04/2012** à **10:29**

Je me suis fait licencié pour faute simple pour le motif enfreindre une regle de securité, nous etions deux personnes mon collegue a était sanctionné de 6 jours de mise a pied et moi licencier au motif que je n'aurais pas reconnu mes torts. J'aimerais savoir si je peux aller au tribunal de prud'homme prouver que mon licenciement et abusif et discriminatoire ? merci d'avance

Par **P.M.**, le **24/04/2012** à **12:30**

Bonjour,  
Vous pouvez toujours exercer un recours mais il est impossible de préjuger de la décision du Conseil de Prud'Hommes surtout avec si peu d'éléments...